

Monsieur Pascal BARBIER
Conseiller municipal
Plaisance Citoyenne

Plaisance du Touch, le 27 avril 2020

Réf. : PG/ /Cab-2020/04

Monsieur le Conseiller municipal,

La pandémie qui touche actuellement notre pays a été profondément affecté nos organisations et notre mode de vie. La commune de Plaisance du Touch n'a pas fait exception à la règle et la mairie a immédiatement mis en place un certain nombre de mesures et modifié son organisation pour s'adapter aux recommandations sanitaires et se recentrer sur les missions prioritaires durant cette période de crise.

Vous connaissez ces mesures puisqu'elles vous ont été communiquées par mail le 3 avril dernier... Afin d'informer l'ensemble de la population, et notamment celle qui n'utilise pas Internet, nous avons donc fait diffuser un courrier à la population dans les boîtes aux lettres des habitants de la commune où sont indiqués notamment, les numéros de téléphone de la mairie et du CCAS ainsi que l'organisation générale de la collectivité. Ainsi tous ceux qui n'ont pas Internet peuvent avoir toutes les informations utiles par l'intermédiaire d'agents municipaux. Dans le même ordre d'idées, nous avons réalisé un magazine municipal, Spot, qui sera diffusé cette semaine dans les boîtes aux lettres. Nous informons également la population par le biais de notre site Internet et de nos réseaux sociaux où les actualités sont mises à jour de façon quotidienne afin de fournir aux plaisançois une information la plus précise et plus pertinente. Enfin la population de plus de 65 ans a reçu un courrier pour l'informer des possibilités d'action du CCAS

Il est indispensable de conserver le lien avec les Plaisançois les plus fragiles, pour cela le service de portage des repas à domicile continue d'assurer ses tournées, de nouveaux plaisançois se sont d'ailleurs inscrits durant cette période. Les services du CCAS appellent tous les deux jours les personnes fragiles recensées dans notre fichier « canicule » et « grand froid », en sus toutes les personnes suivies par le CCAS, celles signalées par les bailleurs sociaux ou par les écoles et les associations d'aide alimentaire continuent d'être jointes téléphoniquement. Ces échanges réguliers permettent de déceler d'éventuelles difficultés et d'y remédier. Nous sommes en relation régulière avec les associations d'aide alimentaire présentes sur la commune et les avons accompagnées dans la mise en place des mesures sanitaires lors de leur réouverture.

Les mesures de sécurité sanitaires ont été immédiatement mises en place pour le personnel de la mairie : gants, masques et gel hydroalcoolique sont disponibles depuis le début de l'état d'urgence sanitaire pour tout le personnel qui en a besoin ou qui en fait la demande. Ma première préoccupation fut d'assurer la mise en sécurité du personnel municipal et la continuité du service public compatible

avec les mesures sanitaires. C'est la raison pour laquelle nous avons procédé, sur injonction préfectorale, à la fermeture du marché de plein vent. Nous avons publié la liste des producteurs et commerçants situés à proximité de la ville qui proposent des possibilités de livraison et de drive.

En ce qui concerne la réquisition d'agents avec ou sans rémunération il semble que vous avez été mal informés car dès le début du confinement, les agents qui assurent la continuité du service public le font sur la base du volontariat, que ce soit en présentiel pour les postes qui ne peuvent pas être délocalisés hors de la Mairie ou en télétravail. Les agents conservent 100% de la rémunération statutaire primes incluses pour toute la période que durera la crise COVID-19. Le nombre de volontaires dépassant largement le nombre de postes à pourvoir, un roulement a été établi service par service.

Il en va de même pour assurer les différentes tâches afférentes à la distribution des masques à ceci près que par mesure d'équité les élus et personnels effectuant ces tâches seront volontaires et bénévoles. Vous serez donc sollicités cette semaine au même titre que tous les élus en place ou à venir.

La crise sanitaire se transforme en crise économique. La commune apporte son soutien à ses prestataires habituels afin de les épauler face aux difficultés éventuelles qu'ils rencontrent. D'éventuelles mesures complémentaires seront soumises au conseil municipal, dont c'est la compétence, en temps et en heure. Les créations de fonds de soutien économique sont de la compétence du conseil communautaire qui aura l'occasion de se prononcer sur cette question. Le soutien aux associations plaisançoises par la ville ne se dément pas. Nous agissons en fonction des besoins exprimés par ces dernières. De plus, le Conseil Départemental a débloqué une enveloppe budgétaire pour les associations qui emploient des salariés, l'information a été transmise immédiatement à toutes les associations de Plaisance. Pour certaines, leur dossier a été accepté et elles vont recevoir une aide départementale non négligeable.

Le budget communal sera voté dans les délais prévus par la loi d'urgence Covid. La commune n'a, à ce jour, aucun engagement financier particulier à l'exception de la commande de 22.000 masques de protection réutilisables pour la population pour un montant de 41.580 euros HT. Les autres décisions municipales vous ont été communiquées, ainsi qu'à l'ensemble des conseillers municipaux, conformément à la loi, le 10 avril dernier. Je continuerai à procéder de la sorte. Si cela est nécessaire nous convoquerons un conseil municipal (dans sa composition actuelle) par visioconférence comme le prévoit la loi. De façon plus générale, nous nous efforçons de diffuser dans les meilleurs délais les informations préfectorales à toute la population, et donc aux élus municipaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller municipal, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Maire

Philippe GUYOT